

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2008

Compte rendu

Ordre du jour :

1. Décision modificative n°1
2. Point sur les travaux
 - mise en sécurité de la traversée RD 632
 - travaux Foyer 3^{ème} âge (divers devis)
 - travaux espaces verts
3. Point de situation études et dossiers en cours
 - schéma global d'aménagement
 - aménagement Maison Place de la Cathédrale
 - réfection toiture cathédrale : programmation des travaux
4. Pass Foncier : demande pour lotissement « Canteloup »
5. Organisation Téléthon et accueil des nouveaux Lombéziens
6. Questions diverses
 - régularisation avec Syndicat Barousse situation parcelle AC n° 145
 - demande Toit Familial Gascogne (cession parcelle)
 - marché/commerçants ambulants : tarifs droits de place

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, BOUCHARD, DUMONT, ANE, GINESTET, LAPEYRE, PELLIS, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, MAGNOAC, CAILLE, DESCOUS, GHILARDI, MARCHESIN

Absents/Excusés : Mme Bassat

Pouvoir de Mme Bassat à Mr Loubon

Mr Stéphan Bouchard est nommé secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 3 septembre 2008

1. Décision modificative n° 1

Mr le Maire présente la décision modificative n° 1 comportant des réajustements et virements de crédits :

S° fonctionnement

Dépenses

Chap 011 : + 4500€

Chap 012 : + 3045 €

Chap 65 : + 5916 e

Chap 66 : - 4000 €

Recettes

Chap 73 : + 8247 €

Chap 74 : + 1214 €

S° Investissement

Dépenses

Chap 20 : + 1 794 €

Chap 21 : + 12 783 €

Chap 23 : - 14 577 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

2. Point sur les travaux

Mise en sécurité traversée RD 632

Mr le Maire informe le conseil qu'après convention d'étude avec le Conseil général, le bureau d'études J 2C Ingenierie a été retenu : taux de rémunération des honoraires de maîtrise d'œuvre 5 % du montant des travaux.

Le relevé topographique a été commandé à Mr Mimouni (1570 €ht)

Ce projet est mené en collaboration avec Mr Baron du service des routes du Conseil Général.

Prochaine réunion de travail : 18 novembre

Par ailleurs, Mr le Maire fait part au conseil de la situation actuelle du pont traversant la Save. Il a été informé, il y a un mois environ, par le service des routes du Conseil Général que le pont, mis sous surveillance depuis 2 à 3 ans, présente des défauts qui devront faire l'objet de travaux. Par conséquent, le conseil général, qui est maître d'ouvrage et d'œuvre, a demandé la prise de mesures d'urgence : circulation des véhicules interdite sur le côté amont du pont, circulation des véhicules se fera sur côté aval de façon alternée pendant un délai de 18 mois environ. (délai nécessaire pour réaliser les études et les travaux). Les démarches pour mettre en place une déviation « poids lourd » sont en cours.

Travaux Foyer 3^{ème} âge (divers devis)

- Mise aux normes électricité de l'immeuble foyer 3^{ème} âge

Mr Cot présente les devis :

SA Aygobère 20 563.00 €

Sarl Bourdoncle Lapeyre 14 149.20 €

Lucelec 21 580.71 €

Accord du conseil pour le devis de la Sarl Bourdoncle Lapeyre

Mr Loubon précise que d'autres travaux seront effectués régulièrement dans ce bâtiment afin d'y loger plusieurs associations.

- Travaux effectués : cimetière (aménagement des allées et goudronnage) plate forme aire de jeux, petits travaux au local des restos du cœur, nettoyage des écluses, petits travaux salle du Trésor, préparation plantations d'hiver

- Travaux à venir : peinture portail cimetière, finition salle annexe Ramondère, piliers de la halle, illuminations de fin d'année.

Mr Cot présente le devis de la Sté Bodet pour le remplacement du battant de la grosse cloche : 1 485.20 € Accord de principe du conseil

- Salle polyvalente : remplacement de l'auto-laveuse

Le devis pour la réparation de l'auto laveuse s'élève à 4 128 €. Etant donné la vétusté de ce matériel Mr Cot fait part au conseil qu'il a demandé des devis pour prévoir plutôt un achat.

Sté Karcher 5059 €

Ets Subra 5489 €

Sté MAT Ind 6045 €

La sté Mat Ind propose également un matériel de démonstration avec garantie pour 2950 €. Après discussion, le conseil donne son accord pour l'achat du matériel de démonstration à la Sté Mat Ind (au prix de 2950 €)

Travaux espaces verts

Compte rendu par Mr Labatut

- Aire de jeux : les installations ont été mises en place ; il convient de prévoir une clôture métal pour sécuriser cette aire. Le devis demandé aux Ets Pagès s'élève à 1257 €. Accord du conseil.

- Aménagement paysager

Avec concertation du paysagiste du CAUE, la commission a retenu 2 sites à étudier dans un 1^{er} temps : talus Gaillou/3Rois et au niveau du dernier lotissement Ramondère 3, la rue de Rétonfey, le déversoir et le local poubelles. Le rapport sera rendu en décembre.

Dans un 2^{ème} temps seront étudiés les sites : espace vert en face chez Sodis et terrain contigu à la salle de la Ramondère.

La commission a demandé à Mr Laurent Larrieu de faire des propositions de plantations.

Autre projet : aménagement pour l'amélioration des sites poubelles.

Mr Lapeyre informe le conseil qu'une réflexion est menée pour sécuriser le carrefour au niveau des lotissements Ramondère (Ave Dr Raynaud).

3. Point de situation études et dossier en cours

- Shéma global d'aménagement

La candidature retenue est celle de Mme Juliette FAVARON, paysagiste urbaniste, à Toulouse ; son équipe est composée d'un architecte du patrimoine et du bureau ingénierie. Montant du marché : 15 250 € et Délai d'exécution 6 mois (étude rendue pour le 24 avril 2009)

- Maison Place de la Cathédrale

La demande de permis de construire a été déposée par Mr Labaysse, architecte, le 16 octobre (projet soumis à avis de l'Architecte des bâtiments de France)
Les travaux seront programmés pour 2009.

- Réfection toiture Cathédrale : programmation des travaux

Mr Despax donne le compte rendu de la réunion avec les services de la DRAC et des Monuments Historiques. Il rappelle que la toiture est en très mauvais état ; cela avait déjà été signalé par l'architecte des Monuments historiques et un devis estimatif avait été établi (300 000€). Il devient urgent maintenant de programmer les travaux de réfection de la toiture pour permettre la conservation de l'édifice.

Mr le Maire propose au conseil de prévoir la réalisation de ces travaux (en plusieurs tranches) et de constituer le dossier nécessaire afin que la réfection de la toiture soit inscrite dans la programmation de la DRAC. Après vote, (oui :18 non : 1) le conseil décide de programmer les travaux de réfection de la toiture et d'effectuer la démarche nécessaire auprès de la DRAC.

4. Pass Foncier : demande pour lotissement « Canteloup »

Mr le Maire informe le conseil de la demande de Garona Développement en vue de bénéficier du dispositif Pass Foncier pour le lotissement « Canteloup », route de Puylausic. Il rappelle l'engagement pris par la commune pour la mise en place de ce dispositif sur l'opération de lotissement « Domaine des Sarrades ».

Mme Magnoac demande s'il est possible financièrement d'augmenter le nombre de dossiers Pass Foncier. Mr Loubon répond qu'il n'est pas prévu dans le budget 2008 de financer des Pass Foncier. Mr Despax rappelle que chaque dossier Pass Foncier demande une participation de la commune de 3000 à 4000 € et qu'il paraît plus judicieux de réétudier en 2009 nos objectifs d'aide à l'accession à la propriété, dans une réflexion générale de l'urbanisme. Le conseil décide de différer cette décision en 2009.

5. Organisation Téléthon et accueil des nouveaux Lombéziens

Téléthon

Mr Morvan informe le conseil que la décision a été prise avec les associations locales d'organiser une journée Téléthon à Lombez ; réunion de préparation prévue le 20 novembre. Mr Ginestet et Mme Magnoac donnent le programme des activités prévues.

Accueil des nouveaux Lombéziens

Il aura lieu le vendredi 21 novembre à 19 h à la salle de la Ramondère ; un apéritif dînatoire et une projection de film sont prévus.

6. Questions diverses

- Régularisation avec Syndicat Barousse (parcelle AC N° 145)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de régulariser la situation de la parcelle cadastrée S° AC n° 145. Cette parcelle qui appartenait à l'ancien syndicat intercommunal d'AEP de Lombez Samatan a été cédée à la commune de Lombez ; en effet, lorsque le syndicat d'AEP a transféré la station de pompage, en 1972, (située sur la parcelle AC n° 145) sur un autre lieu, il a cédé ladite parcelle à la commune. Or, il apparaît que cette parcelle figure toujours au cadastre au nom de l'ancien syndicat intercommunal d'AEP de Lombez Samatan. Par conséquent, et après accord avec le syndicat des Eaux de la Barousse, il convient de régulariser cette situation pour la cession de cette parcelle à la commune.

Accord du conseil pour la cession de cette parcelle à la commune. (Cession à l'euro symbolique, le Syndicat de la Barousse est chargé de la rédaction de l'acte sous la forme administrative

- Demande Toit Familial de Gascogne (cession parcelle)

Dans le cadre de la mise en vente de leurs pavillons (lotissement la Ramondère) la Sag d'Hlm propose de céder à la commune une parcelle de 17 m2 constituant un massif.

Après vote (Non : 12 Oui : 5 Blanc : 1), le conseil refuse la proposition de la Sag d'Hlm pour la cession de ladite parcelle.

- Marché/Commerçants ambulants : tarifs droits de place

Mr le Maire informe le conseil qu'il convient d'établir un tarif pour les droits de place du marché hebdomadaire et de réajuster les tarifs pour l'occupation du domaine public.

Il propose les tarifs comme suit :

Droits de place Marché hebdomadaire

(Place de la Mairie, Place de la Cathédrale)

Emplacement de 0 à 6 m2	1 €/jour
Emplacement de 6 à 10 m2	2 €/jour
Emplacement de 11 à 14 m2	3 €/jour
Emplacement de 15 m2 et plus	4 €/jour
Branchement électrique	2 €/jour

Occupation du domaine public

Emplacement « marchands ambulants » (parking près du stade)

Emplacement : 3,50 €/jour

Branchement électrique : participation proratisée et calculée sur la base du tarif Edf de la borne foraine

2/ Occupation occasionnelle

Etal commerçants/vendeurs ambulants : 5,00 €/jour

Après vote (Oui : 17 blanc : 2), le conseil approuve les tarifs droits de place et occupation du domaine public proposés qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2009.

Vœux 2009

Après discussion, le conseil décide de retenir la date du 9 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00